

Préfabriqués appartenant au Département du Doubs - Acquisition gratuite

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Général, au cours de sa réunion budgétaire de décembre 1993, a décidé de céder gratuitement à chaque collectivité, les classes mobiles implantées sur son territoire, étant entendu que celles-ci seront cédées sur leur site d'implantation et dans leur état actuel.

Le Département propose donc à la Ville de Besançon la cession gratuite des 13 bâtiments suivants :

Site	Adresse	REF Bâtiment (département)	Date du bâtiment
G.S. Bregille Plateau	10, rue Heitz	25.060 (1x2ST)	1963
Maternelle Chapprais	4, rue Baille	25.061 (1x2ST) 25.084 (1x2MAT)	1963 1964
G.S. Jean Macé - Annexe	59, rue Mirabeau	25.062 (1x2ST) 25.085 (1x2ST) 25.142 (1x2ST) 25.143 (1x2ST)	1963 1964 1966 1966
G.S. Fourier	5, rue de Savoie	25.158 (1x2ST)	1966
G.S. Saint-Claude 1	9, rue Wyrsh	25.088 (1x1ST)	1964
Maternelle Chaillot	3, rue Berthoud	25.178 (1x2MAT)	1968
Maternelle Vareilles Dessus	22, rue Boissy d'Anglas	25.180 (1x2MAT)	1968
Maternelle Vaîte Sud	26, rue Tristan Bernard	25.233 (1x3MAT)	1970
G.S. Velotte	1, rue Fertet	25.163 (1x1ST)	1968

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette opération et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.